

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 10

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont un maximum de 2 ombles chevaliers		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truite Arc-En-Ciel	10		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
17 mai 2024 au 31 mars 2025	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Achigans	6 en tout		

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac à la Barbue - (46°03'38" N., 75°54'09" O., Municipalité de Gracefield)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac à la Croix - (45°51'20" N., 74°48'34" O.,Municipalités de Boileau et Notre-Dame-de-Bonsecours)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac à la Garlette - (45°56'56" N., 75°50'49" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac à la Loutre - (45°59'43" N., 74°39'15" O., Municipalité d'Huberdeau).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac à la Truite - (Municipalités de Gracefield et Notre-Dame-du-Laus)(46°05'20" N., 75°45'37" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac à la Truite (Municipalité de Lac-Nilgaut)(46°14'33" N., 76°55'28" O.).

16 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Marigane Noire	30		

16 avril 2024 au 30 novembre 2024	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Ambroise - (46°19'12" N., 75°46'23" O., Municipalité de Délage)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc -en-ciel)	mêmes que la zone		
-------------------------------------	---	-------------------	--	--

Lac au Foin - (Municipalités de Notre-Dame-du-Laus et Notre-Dame-de-Pontmain) (46°10'51" N., 75°43'55" O.)

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc -en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 15 février 2025	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 février 2025	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 février 2025	Achigans	6 en tout		

Lac aux Castors - (Municipalité de La Minerve)(46°11'54" N., 75°02'51" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc -en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30	Éperlan Arc-en-ciel	120		

26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac aux Vers - (46°09'05" N., 77°08'38" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Babiche - (Notre-Dame-de-Pontmain) (46°15'28" N., 75°42'46" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
1er mars 2025 au 30 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

Lac Barnes - (45°44'55" N., 76°20'37" O., Municipalité de Thorne)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		
----------------------------------	----------	-----------	--	--

Lac Bell - (46°03'38" N., 76°37'50" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et Lac-Nilgaut)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Bellemare - (45°51'01" N., 76°28'37" O., Municipalité d'Otter Lake)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Bigelow - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus) (46°03'45" N.,75°38'57" O.)

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15	Achigans	6 en tout		

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Bisson - (municipalité de Kiamika) le lac ainsi que la partie comprise entre son déversoir jusqu'à un point situé à 500 m en aval vers le lac François.

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	Même que la zone		
17 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Bitobi - (46°06'13" N., 75°56'48" O., Municipalité de Gracefield)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Blais - (45°56'03" N., 75°10'05" O.,Municipalités de Montpellier et Lac-Simon)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Blue Sea - (46°13'26" N., 76°03'18" O.,Municipalités de Blue Sea et Messines)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Boisseau - (Municipalité de La Conception)(46°10'52" N., 74°49'05" O.)

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Bonin - (45°40'11" N., 75°41'47" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Boutin - (46°16'42" N., 76°05'26" O., Municipalité de Messines)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
-------------------	----------------	-------------------	---	--

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Britannique - (45°45'08" N., 75°15'37" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Butler (46°15'01" N., 75°37'02" O.)(Municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain)

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 février 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 février 2025	Achigans	6 en tout		

Lac Cameron - (Municipalité de Amherst)(46°06'44" N., 74°49'41" O.)

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Cameron - (Municipalité de Low)(45°46'15" N., 76°06'50" O.)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Campion - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus) (46°07'32" N., 75°38'54" O.)

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 15 février 2025	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 février 2025	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 février 2025	Achigans	6 en tout		

Lac Cayamant - (46°06'23" N., 76°16'38" O.,Municipalité de Cayamant)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Chapleau - (Municipalité de La Minerve)(46°13'37" N., 74°56'56" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Clair - (45°44'12" N., 75°48'04" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Cole - Seulement ses tributaires (Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Creux - (46°03'29" N., 76°22'13" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Croche - (45°55'48" N., 75°10'33" O., Municipalité de Montpellier)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac de la Carpe - (46°03'12" N., 74°52'25" O., Municipalité de Lac-des-Plages)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac de la Décharge - (Municipalité de Amherst)(46°07'06" N., 74°48'12" O.)

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac de la Ferme - (46°01'04" N., 75°05'55" O., Municipalité de Duhamel)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

Lac de la Sucrierie - (46°06'46" N., 74°53'58" O., Municipalité d'Amherst).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac de l'Achigan - (46°23'19" N., 75°46'25" O., Municipalité de Délage)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac de l'Aigle - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°06'44" N., 75°27'48" O.)

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

**Lac de l'Argile - (Municipalités de Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette)
(45°51'37" N., 75°33'42" O.).**

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac de l'Argile - Tous les tributaires (Municipalités de Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette)

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac de l'Écluse - (45°43'49" N., 75°46'45" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Dénommé - (46°12'55" N., 76°04'31" O., Municipalité de Blue Sea)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac des Bagnoles - (45°59'49" N., 75°49'34" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Autres espèces	même que la zone		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac des Écorces - (46°31'28" N., 75°25'02" O.) ainsi que ses tributaires

Mêmes que la zone	Autres espèces	Même que la zone		
-------------------	----------------	------------------	--	--

1er avril 2024 au 30 avril 2024	Éperlan Arc-en-ciel	500		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant
1er mai 2024 au 31 mai 2024	Éperlan Arc-en-ciel	500		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet
1er juin 2024 au 31 mars 2025	Éperlan Arc-en-ciel	500		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant

Lac des Grandes Baies - (46°22'23" N., 75°06'54" O., Municipalité de Nominique)

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

Lac des Îles - (Mont-Laurier et Saint-Aimé-du-lac-des-Îles) (46°27'47" N., 75°32'17" O.)

1er avril 2024 au 30 novembre 2024	Autres espèces	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac des Isles - (Municipalité de Lac-Ernest)(46°17'18" N., 75°03'16" O.)

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	Même que la zone		
17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac des Pères - (46°14'15" N., 75°51'02" O., Municipalités de Bouchette et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac des Plages - (45°59'35" N., 74°53'57" O., Municipalité de Lac-des-Plages)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

**Lac des Sources (anciennement lac Brochet) - (46°33'23" N., 75°34'44" O.,
Municipalité de Mont-Laurier)**

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
1er mars 2025 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

**Lac des Trente et Un Mille - (46°12'22" N., 75°48'36" O., Municipalités de
Gracefield, Bouchette, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Délage, Notre-Dame-de-
Pontmain)**

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac des Trois Montagnes - (Municipalité de La Conception)(46°09'37" N., 74°46'20" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Désert - (Municipalité de La Minerve)(46°16'47" N., 74°54'29" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
--------------------------------	----------	-----------------	--	--

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Dodds - (45°43'06" N., 75°36'26" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac du Cardinal - (45°50'52" N., 75°47'45" O., Municipalité de Denholm)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac du Castor Blanc - (46°32'30" N., 75°47'26" O., Municipalité d'Aumond)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac du Corbeau - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°11'48" N., 75°28'30" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac du Dépôt - (45°58'31" N., 76°40'52" O., Municipalité de Mansfield-et-Pontefract)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc -en-ciel)	mêmes que la zone		
-------------------------------------	---	-------------------	--	--

Lac du Rang - (45°51'33" N., 76°17'04" O., Municipalité d'Alleyne-et-Cawood)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc -en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Dudley (46°16'13" N., 75°35'26" O.)(Municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain)

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 février 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 février 2025	Achigans	6 en tout		

Lac Dumont - (46°03'58" N., 76°26'51" O., Incluant la rivière Dumont, de l'exutoire du lac jusqu'à la fin du premier rapide, situé à environ 1,6 km en aval,, soit entre les points 46°00'37" N., 76°28'08" O. et 46°00'36" N., 76°28'09" O., municipalités de Lac-Nilgaut et de Otter Lake)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Earhart - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°05'13" N., 75°26'03" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac en Coeur - (45°46'11" N., 75°14'03" O., Municipalités de Mulgrave-et-Derry et de Ripon)

1er avril 2024 au 19	Éperlan Arc-en-ciel	120		
----------------------	---------------------	-----	--	--

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Findlay - (45°58'10" N., 76°53'34" O., Municipalité de Waltham)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Fiset - (Notre-Dame-de-Pontmain) (46°15'01" N., 75°43'40" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
1er mars 2025 au 30 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

Lac François - entre un point situé à 100 m en amont et un autre situé à 100 m en aval du pont qui sépare le lac François et le Petit lac François (municipalité de Kiamika).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Lac Gagnon - (46°06'33" N., 75°07'37" O., Municipalité de Duhamel)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Galarneau - (46°08'47" N., 76°08'34" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et de Lac-Nilgaut)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Gatineau - (Municipalité de Mont-Laurier)(46°32'58" N., 75°39'19" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Gaucher - (46°23'34" N., 75°36'12" O.) (Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
-------------------	----------------	-------------------	--	--

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Gaudry - (46°01'20" N., 76°39'54" O., Municipalité de Mansfield-et-Pontefract)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Grand - (45°41'07" N., 75°39'00" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Grand lac à Roy - (45°49'04" N., 75°12'05" O., Municipalité de Ripon)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Grand lac des Cèdres - (Municipalités de Messines et Kitigan Zibi)(46°18'04" N., 76°06'54" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Grand lac du Cerf - (Municipalité de Lac-du-Cerf)(46°16'17" N., 75°29'54" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Grand lac du Pin Rouge - (45°48'33" N., 75°12'33" O., Municipalité de Ripon)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Grand lac Nomingue - (Municipalité de Nomingue) (46°25'55" N., 74°58'50" O.)

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	1		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30	Éperlan Arc-en-ciel	120		

26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Grand lac Rond - (46°14'41" N., 75°53'14" O., Municipalités de Bouchette et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Hawk - (45°48'21" N., 75°20'24" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Heafey - (46°15'45" N., 76°08'33" O., Municipalité de Messines)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Hickey - (45°45'48" N., 76°05'28" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et d'Otter Lake)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Hilaire - (46°03'12" N., 76°22'49" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Iroquois - (46°02'59" N., 75°10'07" O., Municipalité de Duhamel)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Johnson - (45°46'41" N., 76°23'33" O., Municipalité de Thorne)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Kensington - (46°23'50" N., 75°43'04" O., Municipalités de Délage et de Notre-Dame-de-Pontmain)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac La Minerve - (Municipalité de La Minerve)(46°13'18" N., 75°01'46" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac la Rouge - (46°04'04" N., 74°59'02" O., Municipalité de Lac-des-Plages)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Labelle - (Municipalité de Labelle)(46°13'44" N., 74°51'13" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Lady - (45°50'15" N., 75°20'05" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Lafontaine - (46°04'27" N., 75°10'23" O., Municipalité de Duhamel)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Laforest - (46°05'55" N., 76°31'27" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

**Lac Lesage - (Municipalités de Nominique, de Lac-Ernest et de La Minerve)
(46°18'38" N., 75°02'30" O.)**

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Logue - (46°38'24" N., 76°05'07" O., Municipalité de Montcerf-Lytton)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Long - (45°42'07" N., 75°19'30" O., Municipalité de Mayo)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Marie-Louise - (Municipalité de La Minerve)(46°14'01" N., 74°58'18" O.)

26 avril 2024 au 30 juin 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac McArthur - (45°42'29" N., 75°40'13" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac McArthur - (45°50'41" N., 75°51'31" O., Municipalité de Denholm)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac McFee - (45°42'53" N., 75°37'20" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac McGregor - (45°39'26" N., 75°38'47" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		

1er avril 2024 au 19 mars 2025	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac McGuire - Seulement ses tributaires (Municipalités de Mulgrave-et-Derry et L'Ange-Gardien)

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac McKay - (45°59'56" N., 76°38'22" O., Municipalités de Mansfield-et-Pontefract et d'Otter Lake)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac McPhee - (Municipalité de Lac-du-Cerf)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Mecham - (45°45'15" N., 76°22'18" O., Municipalité de Thorne)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Meech - Seulement ses tributaires (Municipalité de Chelsea et Pontiac)

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Michel - (46°16'46" N., 75°49'38" O., Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		
----------------------------------	----------	-----------	--	--

Lac Moiseau - (46°05'18" N., 76°53'05" O., Municipalité de Waltham)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Moorhead - (46°10'04" N., 76°31'37" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Moreno - (46°25'27" N., 75°09'03" O., Municipalité de Nominique).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Mulet - (45°57'16" N., 75°13'04" O., Municipalité de Montpellier)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Normandeau - (45°50'37" N., 75°49'29" O., Municipalité de Denholm)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Autres espèces	même que la zone		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Papineau - (45°48'34" N., 74°45'46" O., Municipalités de Boileau, Notre-Dame-de-Bonsecours, Harrington et Grenville-sur-la-Rouge)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Paquin - (46°08'01" N., 76°02'58" O., Municipalité de Gracefield)

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Patterson - (46°08'29" N., 76°12'11" O., Municipalité de Cayamant)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Pemichangan - (Municipalité de Gracefield et Lac-Sainte-Marie)(46°03'31" N., 75°51'02" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Petit lac à la Truite - (45°57'08" N., 75°50'19" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Petit lac Cayamant - (45°58'59" N., 76°20'02" O., Municipalités de Otter Lake, Allevy-et-Cawood, Cayamant)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Autres espèces	même que la zone		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Petit lac des Cèdres - (Municipalités de Messines et Kitigan Zibi)(46°17'30" N., 76°04'49" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30	Achigans	6 en tout		

15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
----------------------------------	--------------------------------	-----------	--	----------------------------

Lac Petit lac du Cerf - (Municipalité de Lac-du-Cerf)(46°17'13" N., 75°31'59" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Petit lac Francis - (Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain) (46°17'41" N., 75°38'44" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
22 février 2025 au 2 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Petit lac Preston - (46°01'56" N., 75°02'48" O., Municipalité de Duhamel)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Pigeon - (46°11'34" N., 76°52'24" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Pimodan - (Municipalité de Kiamika)(46°23'20" N., 75°17'35" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30	Éperlan Arc-en-ciel	120		

26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Proulx - (45°49'44" N., 75°51'52" O., Municipalité de Denholm)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Quinn - (Municipalités de Mont-Laurier et d'Aumond)(46°28'38" N., 75°44'14" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Rognon - (Municipalité de Amherst)

26 avril 2024 au 30 juin 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Marigane Noire	30		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	même que la zone		
17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Rond - (45°41'14" N., 75°50'09" O., Municipalité de La Pêche)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Rond - (45°52'26" N., 75°46'27" O., Municipalité de Denholm)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Saint-Antoine - (Municipalité de Nominigüe) (46°23'58" N., 75°09'37" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Saint-Charles - (45°46'26" N., 75°52'24" O., Municipalités de La Pêche et Denholm)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

**Lac Saint-Germain - (Municipalités de Notre-Dame-du-Laus et de Lac-du-Cerf)
(46°13'41" N., 75°30'18" O.).**

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Saint-Sixte - (45°49'01" N., 75°15'13" O., Municipalités de Mulgrave-et-Derry et Montpellier)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Serpent - (Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)(46°09'14" N., 75°28'53" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Simon - (45°57'23" N., 75°04'29" O., Municipalités de Duhamel et de Lac-Simon)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Smallian - (45°49'08" N., 75°21'25" O., Municipalité de Mulgrave-et-Derry)

1er avril 2024 au 19	Éperlan Arc-en-ciel	120		
----------------------	---------------------	-----	--	--

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Stubbs - (46°06'16" N., 76°38'46" O., Municipalité de Mansfield-et-Pontefract)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Terreur - (45°43'55" N., 75°38'33" O., Municipalité de Val-des-Monts)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Thorne - (45°41'13" N., 76°21'43" O., Municipalité de Thorne et de Clarendon)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Usborne - (46°13'27" N., 76°40'18" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

1er avril 2024 au 19	Éperlan Arc-en-ciel	120		
----------------------	---------------------	-----	--	--

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Vert - (45°54'08" N., 75°36'23" O., Municipalité de Val-des-Bois)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc -en-ciel)	mêmes que la zone		
-------------------------------------	---	-------------------	--	--

Lac Vert - (45°59'55" N., 75°47'58" O., Municipalité de Lac-Sainte-Marie)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc -en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Vert - (46°10'30" N., 75°29'01" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
20 décembre 2024 au 31 mars 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Veillot - (46°25'32" N., 75°09'57" O., Municipalité de Nominique).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Lac Viceroy - (45°50'52" N., 75°06'19" O., Municipalités de Ripon et de Lac-Simon)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Wright - (46°20'27" N., 76°47'42" O., Municipalité de Lac-Nilgaut)

1er avril 2024 au 19 décembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 19 décembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Achigans	6 en tout		

Lac Xavier - (Municipalité de La Conception)(46°08'52" N., 74°44'18" O.).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Réserve Faunique de Papineau-Labelle

10 mai 2024 au 2 septembre 2024	Grand corégone	5		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	2		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	5 en tout		
	Autres espèces	même que la zone		
17 mai 2024 au 2 septembre 2024	Brochets	4 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	4 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 2 septembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Réservoir aux Sables (46°09'30" N., 75°41'05" O.)(Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

17 mai 2024 au 15 février 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 février 2025	Achigans	6 en tout		

Réservoir Poisson Blanc - Lac Cuillèrier (46°06'34" N., 75°41'38" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Réservoir Poisson Blanc - Lac Doré (46°03'27" N., 75°42'51" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

**Réservoir Poisson Blanc - Lac du Brochet (46°02'21" N., 75°42'34" O.,
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus)**

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

**Réservoir Poisson Blanc - Lac du Poisson Blanc (46°00'50" N., 75°42'32" O.,
Municipalités de Notre-Dame-du-Laus, Bowman et Lac-Sainte-Marie)**

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 30	Brochets	6 en tout		

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Rivière Coulonge - entre les chutes Coulonge (45°52'27" N., 76°41'15" O.) et la première résidence située en aval (Municipalité de Mansfield-et-Pontefract).

21 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
21 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
21 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
21 juin 2024 au 31 mars 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Rivière de la Petite Nation - entre le pont Duhamel (route 321) et l'embouchure de la rivière Preston (Municipalité de Duhamel).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Rivière de la Petite Nation - entre son embouchure dans le lac Simon et la rivière Preston (Municipalité de Duhamel).

1er avril 2024 au 8 septembre 2024	Autres espèces	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 8 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

26 avril 2024 au 8 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
17 mai 2024 au 8 septembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 8 septembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Rivière du Lièvre - entre le barrage McLaren, au sud de High Falls, et un point situé à la pointe sud de l'île à environ 2 km en aval de ce barrage (Municipalités de Val-des-Monts, de Val-des-Bois, de Notre-Dame-de-la-Salette et Bowman).

17 mai 2024 au 15 février 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Rivière du Lièvre - entre le pont Paquette (46°33'00" N., 75°30'55" O.), à Mont-Laurier (route 117) et un point à 100m en aval des rapides des Iroquois à Notre-Dame-du-Laus.

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 février 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 février 2025	Achigans	6 en tout		

Rivière Gatineau - entre le pont de la chute du Calumet, sur le chemin reliant la route 105 à Point Comfort, et la ligne d'énergie électrique la traversant à environ 2,8 km en aval (Municipalité de Gracefield).

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

17 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Achigans	6 en tout		

Rivière Gatineau - entre l'extrémité aval de l'Île Marguerite (première île en amont du pont Alonso-Wright, soit une ligne entre le point 45°29'31" N., 75°45'07" O. et le point 45°29'26" N., 75°45'10" O.), et la première île en aval de ce pont (soit une ligne entre le point 45°28'56" N., 75°44'29" O. et le point 45°28'50" N., 75°44'44" O.)(Municipalités de Chelsea et Gatineau)

16 juillet 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
16 juillet 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
16 juillet 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
16 juillet 2024 au 31 mars 2025	Achigans	6 en tout		
	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Rivière Kiamika - entre le pont de la route 117 et son embouchure dans le lac aux Barges (Municipalité de Lac-des-Écorces).

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 février 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 février 2025	Achigans	6 en tout		

Rivière Noire - (Municipalité de Waltham), entre son embouchure dans la rivière des Outaouais et la centrale hydroélectrique en amont.

21 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
21 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
21 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
21 juin 2024 au 31 mars 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Rivière Picanoc - entre le pont Picanoc (46°04'29" N., 76°04'40" O.), à environ 1,5 km à l'amont de la route 105, et une droite nord-sud réunissant ses deux rives à l'aval de l'île localisée dans son embouchure dans la rivière Gatineau (Municipalité de Gracefield).

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Achigans	6 en tout		

Rivière Preston - entre son embouchure dans la rivière de la Petite Nation et le pont de la route 321 (46°00'47" N., 75°03'36" O., Municipalité de Duhamel).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Rivière Saguy - entre le pont du chemin Chapleau et le lac Bourget (municipalité de Nomingue).

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Ruisseau des Cèdres - entre son embouchure sur la rivière du Lièvre et la ligne de transport d'énergie électrique à haute tension située à environ 300 mètres de son embouchure (46°05'49" N., 75°37'57" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus).

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 février 2025	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 février 2025	Achigans	6 en tout		

Ruisseau Flood - entre le Grand lac du Cerf et le Petit lac Flood (Municipalités de Lac-du-Cerf et de Kiamika).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Ruisseau Jourdain - entre le pont de la route 117 et le Grand lac Nominique (Municipalités de Nominique et de Rivière-Rouge).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Ruisseau Lefebvre - (Municipalité de Lac-du-Cerf) entre le lac Lefebvre et le Grand lac du Cerf (46°18'40" N., 75°28'30" O.).

1er avril 2024 au 13 octobre 2024	Autres espèces	mêmes que la zone		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 13 octobre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 13 octobre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Ruisseau Penniseault - entre sa confluence avec la rivière des Outaouais et la première chute située environ 700 m en amont (Municipalité de Rapides-des-Joachims).

21 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
21 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
21 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
21 juin 2024 au 31	Achigans	6 en tout		

21 juin 2024 au 31 mars 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Ruisseau Petit ruisseau de l'Argile - entre son embouchure et le chemin Thomas sud (Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette).

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Ruisseau sans nom - (Post Creek ou Passe Crique) La partie comprise entre son embouchure avec la rivière Gatineau correspondant à une droite joignant les points 46°15'12" N., 75°55'35" O. et 46°15'12" N., 75°55'37. O. jusqu'à l'embouchure du grand lac Rond correspondant à une droite joignant les points 46°15'03" N., 75°55'14" O. et 46°15'00" N., 75°55'14" O.

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	Même que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	Même que la zone		

Ruisseau sans nom - entre le lac à la Truite et son embouchure dans la rivière des Outaouais, incluant les lacs Manny et Downey ainsi que leurs tributaires (Municipalité de Sheenboro).

17 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Achigans	6 en tout		

Ruisseau sans nom - reliant les lacs des Trois Montagnes (Simon) et Boisseau (municipalité de la Conception).

1er avril 2024 au 31 mars 2025	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Ruisseau sans nom (Petit ruisseau des Cèdres) - entre sa source dans le Grand lac des Cèdres et son embouchure dans le Petit lac des Cèdres (Municipalité de Messines).

26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

26 avril 2024 au 15	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Ruisseau Serpent (cantons Bigelow et Wells) - de son embouchure sur la rivière du Lièvre jusqu'aux piliers de l'ancien pont situés à environ 300 mètres de cette embouchure (46°05'09" N., 75°37'02" O., Municipalité de Notre-Dame-du-Laus).

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc -en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 février 2025	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 février 2025	Achigans	6 en tout		

Zec Bras-Coupé-Désert

10 mai 2024 au 15 septembre 2024	Grand corégone	5		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout dont un maximum de 2 ombles chevaliers		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

10 mai 2024 au 15 septembre 2024	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	5 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Zec Pontiac

10 mai 2024 au 15 septembre 2024	Grand corégone	5		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout dont un maximum de 2 ombles chevaliers		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	5 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15	Achigans	6 en tout		

15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Zec Rapides-des-Joachims

3 mai 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
3 mai 2024 au 31 mars 2025	Grand corégone	mêmes que la zone		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2024 au 31 mars 2025	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Achigans	6 en tout		

Zec Saint-Patrice

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Grand corégone	5		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	6 en tout dont un maximum de 2 ombles chevaliers		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement

17 mai 2024 au 15 septembre 2024	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 15 septembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement